

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2011

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT
(Deuxième lecture) - (n° 3112)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 108 Rect.

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 79

Substituer aux alinéas 2 et 3 l'alinéa suivant :

« VIII. – Au premier alinéa de l'article L. 6113-10-1 du code de la santé publique, les mots : « articles L. 341-2 à L. 341-4 du code de la recherche » sont remplacés par les mots : « dispositions du chapitre II de la loi n° de simplification et d'amélioration de la qualité du droit », et au troisième alinéa du même article, les mots : « à l'article L. 341-4 du code de la recherche » sont remplacés par les mots : « par le chapitre II de la loi n° de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.